

ATTESTATION DE PREUVES DE RÉSIDENCE 2023-2024

Répondant / Répondante : Parents Parent #1 Parent #2 Autre _____

Date effective du déménagement : _____

Nom de l'élève _____		Prénom de l'élève _____	
Adresse de l'enfant : _____			
no	rue	app.	
ville	code postal	téléphone	
Courriel : _____			

En conformité avec les exigences du MEQ, lorsque le parent inscrit son enfant pour la première fois le Centre de services scolaire des Trois-Lacs ou lorsqu'il modifie l'adresse de sa résidence, il doit fournir à l'école **deux (2) preuves** de résidence sur lesquelles figurent son nom et son adresse parmi la liste des documents énumérés ci-dessous :

- Acte d'achat notarié de la propriété résidentielle qui indique le nom du propriétaire;
- Avis de cotisation de Revenu Québec (RQ);
- * Avis de paiement de soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec (RRQ);
- Bail ou lettre du propriétaire;
- Compte de taxes scolaire ou municipale;
- * Facture ou état de compte d'électricité ou de câblodistribution (compagnie de service);
- Permis de conduire au Québec;
- Preuve d'assurance habitation;
- Preuve d'une affiliation à une association professionnelle québécoise;
- * Relevé d'emploi (relevé 1);
- * Relevé d'impôts fonciers (RL-4);
- * Relevé de compte bancaire du Québec, relevé de carte de crédit.

Dans le doute ou lors de situations particulières, le Centre de services scolaire est en droit d'exiger la combinaison de plusieurs documents afin d'établir la preuve de résidence au Québec.

* Doivent avoir été émis dans un délai de 60 jours.

Réservé au personnel administratif	
J'atteste avoir pris connaissance des documents originaux suivants, présentés pour confirmer la résidence du parent, du répondant ou du conjoint de l'élève au Québec :	
Nom du document 1 :	_____
Nom du document 2 :	_____
Date :	_____
Signature responsable de l'admission :	_____
<input type="checkbox"/> Changement fait dans GPI	<input type="checkbox"/> Transport avisé (s'il y a lieu)